

VgZ*+'('gi % *''gi Z%* ,

GI -GG9#5@7CGI -GG9#6-CäH< 5BC@#9GG9B79#8äH5L9

Bioéthanol d'Alcosuisse détaxé

La Suisse pourra rouler aux déchets agricoles dès 2005 =

Berne (ats) Dès 2005, les voitures helvétiques pourront rouler aux déchets agricoles. Pour rendre compétitif le nouveau carburant d'Alcosuisse, le Département fédéral des finances détaxe le bioéthanol produit en Suisse dans le cadre du projet pilote.

La détaxe de 73,1 centimes par litre accordée rendra le bioéthanol à croix blanche concurrentiel avec l'essence traditionnelle. Lors de la phase initiale du projet, la production devrait atteindre 4 millions de litres qui serviront à produire 80 millions de litres d'essence, a indiqué mardi Alcosuisse dans un communiqué.

Totalement compatible avec les véhicules à essence, le nouveau carburant constitué de 5 % de bioéthanol et de 95 % d'essence porte le nom d'essence5. Alcosuisse ambitionne de le produire à grande échelle d'ici deux à trois ans à partir des déchets et des surplus agricoles.

Loi en consultation

Alcosuisse souhaite que ce premier signe de soutien au bioéthanol se confirme dans la nouvelle loi sur l'imposition des huiles minérales actuellement en consultation. Le projet de législation prévoit de détaxer à 100 % tant le bioéthanol suisse que son pendant importé.

D'ici 2010, les besoins suisses en essence seront entièrement couverts par ce biocarburant, prévoit le centre de profit de la Régie fédérale des alcools. Les économies de CO2 ainsi réalisées avoisineraient alors les 600 000 tonnes par an. Le projet signifie également un important débouché pour l'agriculture et des places de travail.

(SDA-ATS/mj za/regamw fin ecpa)

121725 oct 04